



Père parti à l'étranger sans laisser d'adresse + pension alimenta

Par **andrealou**, le **26/06/2014** à **14:07**

Bonjour,

Le père de mon fils est parti s'installer en Espagne sans laisser d'adresse et devait encore 2 mois de pension alimentaire.

Un jugement du Tribunal des Affaires Familiales a défini les obligations de chacun des parents mais j'avoue que ce père n'a jamais fait trop cas de ses devoirs envers son enfant et bien au contraire, mettait un point d'honneur à ne rien respecter.

Que dois-je faire ?

Dois-je entamer une procédure ?

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.

Par **domat**, le **26/06/2014** à **19:56**

bjr,

pour faire une procédure contre le père de votre fils, il faudrait le retrouver.

ce que peut faire un huissier, c'est de vérifier s'il a gardé un compte bancaire en france.

cdt

Par **andrealou**, le **27/06/2014** à **09:12**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Cette procédure peut-elle être exécutée par les huissiers audienciers du Tribunal ou dois-je prendre un huissier dont les frais seront certainement à ma charge ?

Bonne journée et merci d'avance si vous pouvez me répondre.